

CRÉATION EN COURS

2019 / 2020

INFORMATIONS DESTINÉES AUX ÉCOLES

Les Ateliers Médicis, situés à Clichy-sous-Bois/Montfermeil, accueillent en résidences locales et nationales des artistes de toutes les disciplines dans les territoires périphériques en particulier urbains et ruraux. Ils soutiennent la création d'œuvres pensées en lien avec ces territoires et leurs habitants. Ils s'attachent à faire émerger des voix nouvelles, plus diverses, et à accompagner des artistes aux langages singuliers et contemporains. Au titre des activités déployées, ils développent notamment le programme Création en cours. Ce programme croise les enjeux d'accompagnement à l'insertion professionnelle des artistes, de soutien à la création, de transmission auprès des élèves et de présence de la culture dans tous les territoires.

Programme national de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés issus principalement de l'Enseignement Supérieur Culture, Création en cours est porté par l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, avec le soutien du ministère de la Culture et la coopération avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

De jeunes artistes œuvrant dans tous les champs artistiques sont ainsi soutenus pour un temps de recherche, d'expérimentation et de création de plusieurs mois. Chaque projet artistique comporte un temps de transmission auprès d'une classe d'élèves du cycle 3 (CM1, CM2, 6^e) ou deux classes avec un maximum de 30 élèves pour les écoles à faible effectif **dans les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle, en particulier en milieu rural, dans les territoires périurbains et ultra-marins. L'articulation et la porosité entre acte de création et transmission sont au cœur du dispositif.**

TRANSMISSION

Les temps de transmission constituent avant tout une rencontre originale entre les élèves et un artiste (ou le collectif d'artistes), quel que soit le champ artistique. **Cette résidence d'artiste est de nature particulière dans le sens où les écoles participantes s'engagent à s'ouvrir à de nouveaux champs et pratiques culturelles. Le programme met en avant la dimension expérimentale du travail artistique, qui peut être amené à évoluer, et dont le rendu final n'est pas nécessairement formalisé à l'origine du projet.**

En s'inscrivant dans le programme, les écoles accueillent dans leurs murs un artiste et sa démarche de création. Ils vivent aux côtés de l'artiste une partie de son cheminement, de son processus de création, de ses interrogations artistiques.

La période d'octobre à décembre 2019 est un temps de préparation partagée de la résidence, dont la mise en œuvre se déroulera entre janvier et juin 2020.

La présence de l'artiste au sein de l'école ou de l'établissement scolaire est d'au moins 20 jours en interaction avec les élèves, pour la mise en œuvre du projet. **Elle pourra s'organiser selon les modalités définies au préalable par les partenaires en fonction du projet, à savoir:**

- **un temps groupé, l'artiste est alors présent de manière continue sur une période donnée ;**
- **un temps fractionné, l'artiste intervient de manière discontinue sur une période plus étalée dans le temps ;**
- **un temps « mixte », l'artiste assure un temps de présence régulier et un ou deux temps de présence continue.**

Ces temps de transmission se déclinent de multiples façons et ne sont pas nécessairement des temps « d'intervention en classe » au sens classique du terme : ils peuvent s'agir de temps d'échange, d'ateliers, de sorties, d'assister à une répétition, de visiter l'atelier de l'artiste, etc.

Création en cours doit donner lieu à une concertation entre le ou les enseignants, l'équipe pédagogique et l'artiste, pour concevoir ces temps de transmission en amont et en conformité avec le projet artistique de l'artiste.

ACCUEILLIR UN ARTISTE

CLASSES CONCERNÉES

Le projet est destiné aux élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6e). La transmission s'adresse de manière privilégiée à une classe, voire deux pour les écoles à faible effectif, 30 élèves maximum au total, tout en rayonnant plus largement sur l'ensemble de l'établissement et du territoire (structures culturelles, sociales, acteurs locaux), notamment lors des actions de restitution.

Les passerelles entre école primaire et collège sont encouragées, pour renforcer le lien école-collège. Il est nécessaire néanmoins de veiller à ne pas démultiplier les classes bénéficiaires d'interventions pour permettre une réelle imprégnation du projet par les élèves et ne pas diluer les intentions de l'artiste en termes de transmission.

En dehors de la classe cible, l'artiste et l'équipe enseignante sont invitées à associer d'autres classes : travail sur une thématique commune, visites de l'atelier ou présence sur des temps de présentation ou de restitution, reportages sur le projet en cours, actions transversales.

MISE À DISPOSITION D'ESPACES AU SEIN DE L'ÉCOLE

En fonction de chaque projet et des contraintes propres à l'établissement, un dialogue conduira à définir l'accès et la mise à disposition d'un ou plusieurs espaces (salle de classe, bibliothèque, gymnase, cour de récréation, atelier, etc.) définis de façon conjointe, tant pour des temps d'échange, d'atelier, de diffusion avec les élèves, que pour des temps de travail personnels pendant ou en dehors du temps scolaire afin de favoriser un travail immersif et une implantation durable.

Lorsque les espaces de l'école ne le permettent pas, la collectivité territoriale ou les structures culturelles locales peuvent, avec l'appui des interlocuteurs de l'Éducation nationale (IA-DASEN, IEN, conseillers pédagogiques) et Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) être éventuellement sollicitées afin d'envisager la mise à disposition d'un espace de travail ou de restitution.

ASPECTS LOGISTIQUES ET FINANCIERS

Les artistes sélectionnés reçoivent une allocation de résidence pour la réalisation de leur projet de création. Le budget alloué comprend l'ensemble des dimensions du projet, tant pour la partie recherche que pour les temps de transmission à l'école. L'établissement scolaire partenaire n'est pas sollicité pour un apport financier complémentaire. Une éventuelle participation financière pourra se faire à l'initiative de ce dernier, dans le cas par exemple où il souhaiterait prolonger le projet à travers des sorties, ou des actions pédagogiques complémentaires. Les transports qui seraient nécessaires ne sont pas financés sur l'allocation de l'artiste ; ils peuvent être financés, selon leurs possibilités, par les collectivités territoriales.

Les établissements scolaires ainsi que les interlocuteurs de l'Éducation nationale sur le territoire ou les collectivités territoriales pourront faciliter, chaque fois que cela sera possible, les conditions d'accès et d'hébergement au sein de la commune, et apporter des conseils, indications, ou le cas échéant, mettre à disposition gratuitement ou à des tarifs préférentiels des locaux d'habitation dont ils disposeraient.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Avant le 11 juin 2019 : **manifestation d'intérêt auprès des IA DASEN/ DAAC (retour du formulaire)**
- Fin juin 2019 : **sélection des écoles**
- Fin septembre 2019 : **annonce de la sélection des artistes**
- Octobre à décembre 2019 : **mise en relation des artistes et des écoles d'accueil par les Ateliers Médicis, pour assurer la finalisation des projets**
- Novembre – décembre 2019 : **tenue des réunions régionales en vue de l'ancrage territorial des projets**
- Janvier – juin 2020 : **mise en œuvre des projets de création et résidence dans les écoles d'accueil**
Déplacements en régions de l'équipe des Ateliers Médicis afin de visiter des projets.

CONTACTS

Le formulaire d'appel à manifestation **d'intérêt et un** mode d'emploi destiné aux enseignants **seront diffusés par les IA DASEN/ DAAC (Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle).**

Pour toute question sur le programme reportez-vous à [la page eduscol dédiée](#).

Ateliers Médicis
4 allée Françoise Nguyen
93390 Clichy-sous-Bois_
contact@creationencours.fr

Tél : 01 58 31 11 00
www.ateliersmedicis.fr